

Séance du 20 décembre 2018

Présents : Monsieur Peiffer, Président de séance ;
M. Thiry, Bourgmestre ;
Mme Hanus, Mme Roelens, M. Gondon, Mme Boutet, Echevins;
M. Guillaume, Mme Lequeux Mme Bricot, Meur Falmagne, Mme Abrassart, Mme Claude,
Mme Hannick, Mme Comblen, Mme Van Buggenhout, Mme Naisse, Conseillers ;
M. Maillen, Conseiller et Président du C.P.A.S.;
Mme Dourte, Directrice générale.

L'ordre du jour comprend :

ORDRE DU JOUR :

Séance publique

1. Approbation budget communal – Exercice 2019
2. Déclarations d'apparentement
3. Devis Ores
Questions d'actualité
4. Procès-verbal de la séance publique du 03 décembre 2018 – Adoption.

Séance à huis-clos

5. Personnel enseignant - Ratification

Remise titre lauréat du travail du secteur construction à Monsieur Patrick Van horenbeek

Séance publique

1. Approbation budget communal – Exercice 2019

Monsieur Gondon, Echevin des Finances présente le budget 2019 de l'administration communale comme suit :

« Ce premier budget de la nouvelle législature fut élaboré dans le contexte de l'apparition en septembre dernier de la peste porcine africaine sur territoire de notre commune.

L'interdiction d'accès à nos forêts a et aura une influence directe sur les finances communales au niveau de notre trésorerie et de nos capacités d'autofinancement.

Déterminé à ne pas toucher à la fiscalité communale, l'I.P.P. restera à 6% et les centimes additionnels à 2300.

Les mesures prises pour absorber l'impact de la peste porcine seront structurelles. Progressivement, nous souscrivons à certains emprunts tant que les taux directeurs restent faibles.

Nous utiliserons les provisions réalisées lorsque cela sera utile. Et, dans les prochaines modifications budgétaires, nous ferons usage de l'emprunt à 0% proposées par notre Ministre de Tutelle Valérie De Bue Comme soutien aux communes de Gaume impactées par la peste porcine.

Budget ordinaire

Le montant total des recettes à l'exercice propre est estimé à 9.374.208,34 € et les dépenses à 8.899.890,06 € dont 36,25 % en frais de personnel, 39,66 % en frais de fonctionnement, 22,99 % en transferts, 1,1 % en charge de la dette.

Budget extraordinaire

Le montant total du budget extraordinaire est de 8.706.651,36 € financé comme suit :

- Fonds propres : 4.011.718,57 €

- emprunts : 2.661.655,50 €

- Subsidés : 2.033.277,29 €

Au sein du budget extraordinaire notons deux projets qui auront tous deux leur importance dans les années à venir.

1. L'extension et la réorganisation de l'école d'Etalle pour un montant de 2.576.630,63 € dont 1.623.277,29 € de subside.

Notons directement que les travaux n'auront pas lieu cette année. Il s'agit d'une inscription budgétaire permettant l'initialisation effective du projet suite à une demande introduite il y a 4 ans

2. L'achat du bâtiment SPAR à côté de la maison communale qui nous permettra d'agrandir l'espace utile de notre maison communale.

En conclusion, nous aurons au cours des mois à venir, des adaptations financières nous permettant d'absorber les effets de la peste porcine africaine sans déstabiliser la structure de nos finances communales.

Madame Comblen intervient ensuite comme suit :

« Nous tenons tout d'abord à remercier Monsieur Gondon d'avoir pris le temps de répondre à une partie de nos questions ce samedi.

Nous nous réjouissons de la bonne gestion des finances à Etalle nous nous réjouissons également de voir que certains postes qui nous tiennent à cœur comme l'entretien des voiries et la jeunesse (club des jeunes et plaines de jeux) ont été augmenté par rapport au budget 2018.

P10 Nous passons de 10 000 € à 70 000 € pour les travaux ordinaires de voirie. Nous insistons sur l'urgence de l'entretien régulier des avaloirs qui dans la plupart des villages causent des inondations chez les riverains lors des fortes pluies. Pendant cette campagne, nous avons été interpellés par les riverains de la rue du Stade à Vance qui souffrent d'une mauvaise conception des filets d'eau et d'avaloir. Je crois qu'ils sont déjà venus vers vous, leur situation est préoccupante et il faut apporter une réponse à leurs désagréments dans les meilleurs délais.

Nous espérons que les demandes rassemblées lors des différentes réunions OADR pour l'aménagement du territoire seront elles aussi traitées rapidement.

P26 Comme chaque année vous budgétisez 12 000 € en prime énergie dans le but de motiver les stabulois à mieux isoler leurs toits.

Toutefois par manque de publicité, ce montant n'est habituellement que très peu entamé, 1410 euro seulement en 2017. Ecolo propose l'envoi d'une toute-boîte afin que tous les Stabulois sachent que cette prime existe et puisse en profiter.

Nous voudrions également plus d'informations sur les projets suivants :

Je vais essayer d'être brève et de suivre l'ordre des pages.

P8, vous budgétisez 2500 € pour l'aide aux pays en voie de développement, pourriez-vous nous dire si c'est par rapport à un projet précis ?

P 13 14 000€ pour fournitures de l'enseignement gardien, je suppose que c'est maternel ? Comme le poste mobilier pour le maternel est repris p50 pour 20 000 €, pourriez-vous nous préciser ce qu'il est prévu d'acheter pour ce montant ?

P48, 10 000 € pour des aménagements dans la maison d'accueil à Vance, S'agit-il de l'accueil d'urgence chez Mme Blondiau (le CFAU) ? En quoi les aménagements consistent-ils ?

Toujours P48, vous prévoyez un afficheur à 25 000 €. Quel est l'avis de la CCATM sur ce projet ? Un afficheur est source de pollution lumineuse et fort coûteux et d'habitude très inesthétique.

Ecolo propose de plutôt attribuer ces 25 000 € à la modernisation du bulletin communal et du site internet de la commune pour avoir une communication efficace, rapide et accessible à tous depuis leur domicile.

P48 toujours vous budgétisez un montant énorme de 450 000 € pour l'achat du bâtiment spar. C'est un montant faramineux pour un bâtiment qui va devoir être rénové. Au vu des prix du marché, le relais d'Estalle s'est vendu sous les 300 000 €. Ecolo se pose la question de la pertinence d'un tel investissement. Avez-vous déjà évalué le coût de rénovation et de mise aux normes de ce bâtiment ?

P 49 l'aire de covoiturage pour laquelle vous budgétisez 20 000 €. Est-ce à Vance ? Avez-vous déjà plus de détails sûrs où précisément ?

P50 subside en capital aux entreprises pour la création de mares, est-ce en complément des primes de la région wallonne ? Pourquoi ne pas l'ouvrir aux particuliers ?

P 52 Vous budgétisez 50 000 € pour l'aménagement des plaines de jeux, s'agit-il de moderniser de sécuriser les plaines existantes ? Nous espérons que ces projets seront mis en route et que ce montant ne sera pas reporté comme il l'est depuis quelques années. (JF : tu confirmes ce point ?)

p53 400 000 € sont prévus pour l'aménagement du captage « Petite Volette », pourriez-vous nous donner plus d'informations sur où précisément,

Nous aimerions avoir une vue d'ensemble sur ce sujet. Il semble que depuis la création du nouveau captage d'eau à Buzenol, la qualité de notre eau globale (tout est mélangé au château d'eau d'Etalle) diminue : une eau plus riche en nitrates et en calcaire. Ces analyses sont-elles facilement accessibles aux citoyens ?

Avant de passer la parole à ma collègue, j'aimerais conclure en disant que face à ce budget de transition, les écologistes ont l'espoir de changement à Etalle. Nous attendons avec impatience la déclaration de politique communale et le plan stratégique transversal qui donnera les projets de la commune à l'horizon de cette législature avec nous l'espérons des projets ambitieux pour la jeunesse et surtout des mesures réelles en vue de la transition écologique de notre commune. »

Les éléments suivants sont apportés aux diverses interrogations :

Il est signalé que divers travaux sont réalisés à la rue du Stade pour répondre aux problèmes rencontrés par certains habitants de la rue du Stade. Des améliorations sont encore à l'étude pour être réalisées dans les prochaines semaines. Le contrat Rivière Semois a aussi été contacté quant à cette situation et pour la bonne gestion du dossier. Un courrier a d'ailleurs été transmis par ce dernier aux personnes concernées. Les 2.500,00 € étaient destinés au départ pour le Sourou- projet qui pour l'instant est un peu en souffrance mais l'article est maintenu.

En ce qui concerne les postes liés à l'enseignement, en accord avec le Directeur Financier, il a été convenu de ne maintenir qu'un seul article budgétaire pour faciliter les commandes au lieu de répartir les crédits sur trois articles budgétaires différents. Les trois montants précédemment repris sur ces articles sont globalisés sur un seul.

Le crédit de 10.000,00 € est bien destiné à la réfection du bâtiment pour l'accueil d'urgence. Il s'agit de travaux d'électricité, rafraîchissement,

Quant à l'afficheur alphanumérique, il sera géré par le Syndicat d'Initiative qui communiquera des informations (activités ou autres) déroulantes pour les gens de passage.

Pour le bâtiment que la commune d'Etalle compte acquérir (ancien bâtiment SPAR), le montant prévu comprend l'acquisition et les frais d'achat qui y sont liés). Ce bâtiment permettra d'augmenter la superficie de la maison communale. Il s'agit d'une opportunité à saisir qui permettra de revoir fondamentalement l'organisation globale du site pour plusieurs décennies.

Pour l'aire de covoiturage, les crédits sont prévus pour permettre un aménagement de l'aire existante à Etalle avec une meilleure visibilité afin de la rendre plus attractive et fonctionnelle.

Quant au projet « mares », il s'agit de la mise en place d'une décision du conseil communal de la précédente législature. La commune joue uniquement au banquier pour permettre aux demandeurs d'être libérés de l'aspect administratif et financier.

Les plaines de jeu : ces projets devraient voir le jour tout prochainement. Ces dossiers sont en préparation et ensuite le cahier spécial des charges sera présenté au conseil communal.

Le PCDR va reprendre son cours. La Fondation Rurale de Wallonie a été rencontrée. Les contacts vont être repris avec la population fin du mois de janvier.

Le dossier captage : un permis d'urbanisme va être introduit pour ces travaux. Il s'agit d'un dossier de sécurisation en vue de parer à tous les problèmes qui pourraient subvenir à l'avenir. La qualité de l'eau est toujours excellente. Les normes en nitrates sont largement en-dessous des valeurs à respecter de quasiment 10 fois. La convention avec Agrivair a déjà produit certains effets sur Chantemelle.

Toutefois, lorsque des travaux de distribution d'eau sont exécutés sur notre réseau (réparation de fuites, ...), on constate que des cristaux de calcaire se font décrocher et circulent. Un système à rayon UV pour le calcaire est en réflexion avec notre conseiller en la matière.

Le PST doit être proposé dans les 6 mois. Il viendra donc plus tard. Quant à la note de politique générale, elle sera proposée au prochain conseil communal.

Intervention de Madame Claude :

Madame Claude demande que l'intitulé de l'article budgétaire relatif aux travaux de création d'un local pour le patro soit adapté et libellé de manière à ce qu'il corresponde bien au projet de construction d'un local pour le patro ; il ne s'agit pas d'un bâtiment pour le Club des Jeunes. Une convention a été signée avec le patro et non le Club des Jeunes. Le conseil communal s'est prononcé sur un projet de construction d'un local à destination du patro.

Monsieur le Bourgmestre confirme que les crédits sont bien destinés au projet local « Patro. »

L'ancien local actuellement occupé par le patro est destiné au club des Jeunes fera l'objet ultérieurement d'un cahier des charges pour sa réfection.

Intervention de Madame Van Buggenhout :

« Tout comme ma collègue je tiens à souligner la bonne santé des finances de la commune et remercier Georges d'avoir pris le temps de nous expliquer le BABA du budget pour ce premier exercice.

Je trouve que c'est dommage que les citoyens présents ne peuvent pas suivre les débats par une projection de ce qui vient d'être dit, la lecture d'un budget reste un exercice fastidieux, et suivre les débats sans un peu de modernité n'est pas aisée et ne permet pas l'accès aux informations claires par les citoyens..

J'ai également quelques questions et demandes de précision

- à l'extra-ordinaire à la page 48 vous prévoyez une somme de 120000€ pour la mobilité douce et 15000€ pour l'aménagement des pistes cyclables. Avez-vous rentré, ou avez-vous l'intention de rentrer une demande au ministre Di Antoine pour un subside afin de soutenir ces projets ? Je ne vois pas ce subside dans les voies et moyens ?

- Et comment pensez-vous la mobilité douce dans notre commune ?

- à l'ordinaire à la page 13 il me semble qu'il y a une inversion dans les montants entre le traitement du personnel aide à la direction Etalle et 3600€ et l'ONSS 10500€

- le parlement wallon a voté un UREBA exceptionnel de 40 millions d'euros pour les améliorations énergétiques des bâtiments. Comptez-vous saisir cette occasion et rentrer un ou plusieurs dossiers, et si non ne serait-ce pas le moment de revoir l'isolation de certains bâtiments scolaires afin d'augmenter le confort des élèves et de diminuer les coûts de combustibles fossiles ? Dans le cadre de la convention des maires, Etalle a pris des engagements ! 75 000 personnes pour le climat dans les rues à Bruxelles, vous savez que pour juguler cette augmentation de température, plus de trois quart des réponses peuvent venir

des communes, pourtant à travers du budget on ne comprend pas réellement la volonté d'œuvrer pour la transition écologique... peut-être que vous l'apporterez lors de la note de politique générale...

- à la lecture du budget j'ai l'impression que la nouvelle équipe en place souhaite mener un projet ambitieux pour notre commune... ce qui fait que je suis étonnée que Etalle se retrouve dans une moyenne nettement inférieure par rapport au reste de la province quant au pourcentage du budget dédié au personnel. Nous sommes à 36,25 % du budget ordinaire. un projet ambitieux implique une administration performante avec des professionnels capables d'assurer le suivi des différents projets. Pourquoi ne pas être créatif en apportant des nouvelles professions au sein du staff – par exemple

- une personne qui aurait dans ses attributions d'aller chercher un maximum de subsides pour mener à bien les projets, (son traitement serait largement récupéré rapidement)
- le directeur financier pour lequel nous payons aujourd'hui 63000€ par an à la région wallonne pourrait, pour une somme pas si excessive, être engagé par la commune et de ce fait travailler à TP à Etalle. Surtout lorsqu'on ajoutera le montant payé par le CPAS pour cette fonction
- on pourrait imaginer d'avoir une personne qui s'occupe du développement durable...

Soit, comme vous le voyez les idées ne manquent pas pour faire d'Etalle une commune réellement moderne. Puis aussi avez-vous remplacé toutes les personnes parties à la retraite en 2018 ?

- Comme dit à Georges samedi il nous semblerait opportun de faire les simulations des incidences financières quant aux emplois APE, les outils de simulation ont été mis à la disposition des employeurs il serait dommage de ne pas les utiliser et d'anticiper ! Cela permettrait également de pouvoir apaiser d'éventuelles craintes auprès des personnes sous contrat APE.

Avant de conclure Monsieur le Bourgmestre, j'aimerais faire une proposition qui nous tient fort à cœur et pour laquelle nous avons fait campagne :

- Les différents scandales alimentaires, les enjeux climatiques et aussi notre souci de promouvoir ou au moins de soutenir l'agriculture de proximité nous amène à vous demander qu'on puisse mener, ensemble avec vous, et avec l'asbl des comités des parents de la commune une réelle réflexion autour de la question des repas dans les cantines scolaires... Le budget permet largement, et ce sans dilapider l'argent du citoyen, de prévoir un budget spécifique pour permettre aux enfants de manger des repas tout ou en partie bio's voir au moins confectionnés avec des produits locaux.

Le groupe Ecolo souhaite en faire une priorité dans cette législature et j'espère que nous pourrons travailler en bonne entente pour réaliser cet objectif.

Pour clôturer j'aimerais demander qu'on vote l'ordinaire et l'extraordinaire séparément

Mon groupe s'abstiendra sur le budget ordinaire avec les réserves évoquées plus haut

- manque de professionnalisation de l'administration communale
- pas de cadastre énergétique
- des montants largement maximisés dans plusieurs postes ce qui rend le budget difficilement lisible

Nous nous opposerons au budget extraordinaire car si les finances sont saines, on sent vraiment que ce qui manque à Etalle, ce sont des investissements avec une vision de territoire. Et pour cela, il nous manque (encore) cruellement un PCDR (lancé juste avant la campagne), un vrai plan de mobilité ou un schéma de structure communal.

Je vous remercie pour votre attention ! »

Le Collège Communal apporte les éclaircissements suivants :

Pour les repas scolaires. Il ne s'agit pas d'une gestion communale. Une ASBL est destinée à cette organisation. Un nouvel appel a été lancé, à un service traiteur, par cette ASBL, avec un cahier spécial des charges privilégiant le circuit court et les produits locaux. Ce traiteur a été désigné pour deux ans.

Il est confirmé également à Madame Vanbuggenhout, (ordinaire –page 13 – inversion entre le salaire et les cotisations ONSS) qu'il s'agit bien d'une coquille et que la rectification sera faite

Quant à la mobilité douce, il est précisé qu'un projet a été introduit (passage à créer sur la Semois) Les rétroactes du dossier sont présentés (1^{er} dossier introduit suite à l'appel à projet : par retenu – dossier réintroduit dans un second appel à projet : en attente d'une réponse officielle).

Pour les dossiers UREBA, Il est signalé que Monsieur le Bourgmestre et Madame Roelens se sont rendus à une réunion concernant ces dossiers. Des projets sont déjà en réflexion pour être introduits dès la réception de l'appel à projets dans le cadre de l'UREBA Exceptionnel.

Pour le personnel communal, il est répondu que la situation est sous contrôle. Les recrutements nécessaires auront bien lieu en temps voulu. Toutefois, il est précisé que disposer de personnel compétent est important mais ces besoins peuvent aussi être rencontrés avec des ressources externes comme notamment la Province de Luxembourg qui a maintes reprises à déjà montré les diversités de ses compétences.

Après ces échanges de vue, il est ensuite délibéré comme suit :

Le Conseil Communal,

Vu la Constitution, les articles 41 et 162 ;

Vu le Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation, les articles L1122-23, L1122-26, L1122-30, et Première partie, livre III ;

Vu l'arrêté du Gouvernement wallon du 5 juillet 2007 portant le règlement général de la comptabilité communale, en exécution de l'article L1315-1 du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation ;

Vu le projet de budget établi par le Collège communal ;

Considérant qu'en séance les modifications suivantes ont été apportées au budget communal ordinaire :

722/11101-01	Montant du crédit :	10.500,00 € au lieu de 3.600,00 €
722/11301-01	Montant du crédit :	3.600,00 € au lieu de 10.500,00 €

Considérant qu'il s'agit d'une erreur matérielle sans influence sur le résultat du budget ;

Vu le rapport favorable de la Commission visée à l'article 12 du Règlement général de la Comptabilité communale ;

Vu l'avis favorable du directeur financier annexé à la présente délibération ;

Attendu que le Collège veillera au respect des formalités de publication prescrites par l'article L1313-1 du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation ;

Attendu que le Collège veillera également, en application de l'article L1122-23, § 2, du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation, à la communication du présent budget, dans les cinq jours de son adoption, aux organisations syndicales représentatives ; ainsi qu'à l'organisation, sur demande desdites organisations syndicales et avant la transmission du présent budget aux autorités de tutelle, d'une séance d'information présentant et expliquant le présent budget ;

Après en avoir délibéré en séance publique,

DECIDE par treize voix pour et quatre abstentions : Mesdames Comblen, Naisse, Van Buggenhout et Claude

D'arrêter, comme suit, le budget communal service ordinaire de l'exercice 2019 :

	Service ordinaire
Recettes exercice proprement dit	9.374.208,54
Dépenses exercice proprement dit	8.899.890,06
Boni / Mali exercice proprement dit	474.318,48
Recettes exercices antérieurs	1.130.771,89

Dépenses exercices antérieurs	7.943,24
Prélèvements en recettes	0,00
Prélèvements en dépenses	0,00
Recettes globales	10.504.980,43
Dépenses globales	8.907.833,30
Boni / Mali global	1.597.147,13

DECIDE par treize voix pour et quatre voix contre : Mesdames Comblen, Naisse, Van Buggenhout et Claude

D'arrêter, comme suit, le budget communal service extraordinaire de l'exercice 2019 :

	Service extraordinaire
Recettes exercice proprement dit	4.854.932,79
Dépenses exercice proprement dit	8.706.651,36
Boni / Mali exercice proprement dit	- 3.851.718,57
Recettes exercices antérieurs	0,00
Dépenses exercices antérieurs	0,00
Prélèvements en recettes	4.011.718,57
Prélèvements en dépenses	160.000,00
Recettes globales	8.866.651,36
Dépenses globales	8.866.651,36
Boni / Mali global	0,00

Tableau de synthèse (partie centrale)

- Service ordinaire

<u>Budget précédent</u>	Après la dernière M.B.	Adaptations en +	Adaptations en -	Total après adaptations
Prévisions des recettes globales	12.342.951,28	62.944,38	504.251,97	11.901.643,69
Prévisions des dépenses globales	10.770.871,80	0,00	0,00	10.770.871,80
Résultat présumé au 31/12 de l'exercice n-1	1.572.079,48	0,00	441.307,59	1.130.771,89

- Service extraordinaire

<u>Budget précédent</u>	Après la dernière M.B.	Adaptations en +	Adaptations en -	Total après adaptations
Prévisions des recettes globales	7.309.843,86	0,00	3.549.245,73	3.760.598,13
Prévisions des dépenses globales	7.309.843,86	0,00	3.549.245,73	3.760.598,13
Résultat présumé au 31/12 de l'exercice n-1	0,00	0,00	0,00	0,00

- Montants des dotations issus du budget des entités consolidées

	Dotations approuvées par l'autorité de tutelle	Date d'approbation du budget par l'autorité de tutelle
CPAS	400.000,00	

Fabriques d'église	24.375,26 - Etalle	
	7.482,16 - Buzenol	
	5.790,15 - Chantemelle	
	16.500,00 Ste-Marie	
	2.093,12 - Vance	
	7.700,00 – Villers/Semois	
	2.214,93 - Fratin	
Zone de police	356.482,19	
Zone de secours	339.347,25	

DECIDE,

De transmettre la présente délibération aux autorités de tutelle, au service des Finances et au directeur financier/à la directrice financière.

2. Déclarations d'apparentement

Le Conseil Communal,

prend acte des apparentements suivant les déclarations individuelles reçues :

- Abrassart Anne	Conseillère Communale	M.R.
- Claude Anne-Marie	Conseillère Communale	Ecolo
- Comblen Julie	Conseillère Communale	Ecolo
- Falmagne Jean-Luc	Conseiller Communal	M.R.
- Gondon Georges	Echevin	M.R.
- Guillaume Jean	Conseiller Communal	P.S.
- Hannick Mireille	Conseillère Communale	P.S.
- Hanus Mélissa	Echevine	P.S.
- Lequeux Marie-Françoise	Conseillère Communale	CDH
- Maillen Laurent	Conseiller Communal	P.S.
- Naisse Linda	Conseillère Communale	Ecolo
- Peiffer Sébastien	Conseiller Communal	M.R.
- Thiry Henri	Bourgmestre	M.R.
- Van Buggenhout Lieve	Conseillère Communale	Ecolo

3. Approbation devis ORES – Extension réseau d'éclairage public avec ajout de 8 candélabres

Vu le devis du 12.11.2018 établi par ORES en vue de réaliser les travaux suivants : Extension du réseau d'éclairage public avec ajout d huit candélabres et luminaires leds ainsi que l'ajout d'un luminaire sur poteau existant à Villers Tortru ;

Considérant que le montant du devis pourtant les références : Dossier CRONOS340654 - Offre n° 20527259 - pour les travaux précisés ci-avant s'élève à 19.188,30 € HTVA soit 23.217,84 € TVAC. ;

Entendu le rapport du Collège Communal,

En conséquence,

Le Conseil communal, à l'unanimité,

Approuve le devis établi par ORES au montant de 19.188,30 € HTVA soit 23.217,84 € TVAC pour les travaux suivants : Extension du réseau d'éclairage public avec ajout d huit candélabres et luminaires leds ainsi que l'ajout d'un luminaire sur poteau existant à Villers Tortru - Dossier CRONOS340654 - Offre n° 20527259

Question d'actualité :

- Peste porcine Africaine - Affectation du personnel ouvrier forestier

Madame Claude demande l'évolution du dossier de la Peste porcine africaine. Elle interroge le Collège Communal sur l'affectation des ouvriers qui devraient prester en forêt.

Monsieur le Bourgmestre explique qu'un ouvrier a été affecté par le DNF pour les accompagner dans la recherche de sangliers. Quant aux autres ouvriers, ils sont actuellement occupés à des tâches en voirie.

- Calendrier des déchets – Information de la population pour l'année 2019

Monsieur le Bourgmestre signale que le marché de collecte des déchets ménagers a été attribué ce jour par le Collège Communal. C'est la même société que précédemment qui a le marché et l'organisation de la collecte ne devrait donc pas s'en trouver modifiée.

Madame Hanus, informe qu'un calendrier des collectes 2019 va paraître dans le prochain bulletin communal et sur le site communal.

Envoi des convocations du conseil communal par mail.

Monsieur le Bourgmestre demande aux membres du conseil communal s'ils acceptent d'être convoqués uniquement par mail.

Les conseillers suivants demandent que la convocation sur support papier soit maintenue comme précédemment à savoir : Madame Claude, Messieurs Guillaume, Maillen et Falmagne.

4. Procès-verbal de la séance publique du 03 décembre 2018 – Adoption.

Le Collège Communal approuve à l'unanimité, le procès-verbal de la séance précédente tel que rédigé.

Séance à huis-clos

5. Personnel enseignant – Ratification

Le Conseil Communal, à l'unanimité,

Ratifie,

La décision du Collège communal du 18 octobre 2018 désignant Monsieur Nicolas Dufour, né le 04/04/1986, pour exercer les fonctions de maître de philosophie et citoyenneté à raison d'1 Période (Chantemelle), à titre temporaire dans un emploi non vacant en remplacement de Madame Laurence Laperche en crédit-formation, à partir du 17 octobre 2018 jusqu'au 28 juin 2019.

La délibération du Collège communal du 25 octobre 2018 prenant acte de la désignation d'office par la Commission zonale de gestion des emplois, dans le cadre d'une réaffectation administrative, de Madame Sarah Guillaume (en congé pour prestations réduites), maître de seconde langue – anglais, pour 4 Périodes à l'école communale d'Etalle-Centre, à partir du 05 novembre 2018 et du maintien en fonction de Monsieur Aurélien Francois désigné pour ces 4 Périodes temporairement vacantes jusqu'au 28 juin 2019.

La décision du Collège communal du 22 novembre 2018 désignant Madame Aurore Boutet, née le 06/11/1978, pour exercer les fonctions d'institutrice maternelle à raison de 6 Périodes (Buzenol), à titre temporaire dans un emploi non vacant en remplacement de Madame Marie-Claire lokem en congé de maladie à partir du 15 novembre jusqu'au 16 décembre 2018 et jusqu'à la fin du congé de maladie de Madame lokem si celui-ci devait se prolonger.

La décision du Collège communal du 22 novembre 2018 désignant Mademoiselle Sarah Bastin, née le 27/09/1993, pour exercer les fonctions d'institutrice maternelle à raison de 14 Périodes (Buzenol), à titre temporaire dans un emploi non vacant en remplacement de Madame Marie-Claire lokem en congé de maladie à partir du 15 novembre jusqu'au 16 décembre 2018 et jusqu'à la fin du congé de maladie de Madame lokem si celui-ci devait se prolonger.

Remise titre lauréat du travail du secteur construction à Monsieur Patrick Van horenbееck

En séance date que dessus.
Par le Conseil :

La Directrice Générale,

Le Bourgmestre,

A.M. Dourte

H. Thiry